

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS RESPONSABLES

Mes démarches d'immatriculation
de véhicule

.....

Comment obtenir une Fiche d'Identification de Véhicule

.....



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;
Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας;
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;
Reģistrācijas liudojums; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni;
Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja;
Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja;

À QUOI SERT LA FIV ?

« 1.- La **fiche d'identification du véhicule recense l'ensemble des caractéristiques techniques du véhicule**. Elle est délivrée par le ministre de l'intérieur par voie électronique **lorsque le véhicule est démuné de certificat d'immatriculation, (...)**. Ce document ne constitue pas un titre de circulation. »

- La fiche d'identification du véhicule (FIV) est nécessaire si :
- Je souhaite exporter mon véhicule d'occasion endommagé dont le **certificat d'immatriculation d'un véhicule (CIV)** (ex-carte grise) **a été retiré par les forces de l'ordre** ;
 - Je souhaite faire passer au **contrôle technique** mon véhicule démuné de CIV (ex-carte grise) en cas de perte, vol ou détérioration ;
 - Mon véhicule démuné de CIV (ex-carte grise) est **vendu aux enchères ou par le service des domaines**.

Cf. article 18 de l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules

JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES

Je souhaite exporter mon véhicule d'occasion endommagé dont le CIV (ex-carte grise) a été retiré par les forces de l'ordre .
• Un justificatif indiquant le motif pour lequel le CIV ne peut pas être fourni (avis de retrait par les forces de l'ordre ou avis de remise du titre en préfecture) ; • Les justificatifs d'identité et d'adresse (de moins de six mois) du titulaire ou de l'acheteur ; • Le récépissé de déclaration d'achat lorsque le véhicule a fait l'objet d'une vente ; • Le mandat de l'acheteur du véhicule à l'étranger, le cas échéant.
Je souhaite faire passer au contrôle technique mon véhicule, démuné de CIV (ex-carte grise) perdu, volé ou détérioré
• Un justificatif d'adresse de moins de six mois ; • La déclaration de perte ou le dépôt de plainte pour vol du CIV ou toute autre pièce permettant de justifier l'absence du CIV.
Mon véhicule démuné de CIV (ex-carte grise) est vendu aux enchères ou par le service des domaines .
• La demande du mandataire judiciaire, du commissaire-priseur ou du commissaire aux ventes procédant à la vente ; • La déclaration de perte ou dépôt de plainte pour vol du CIV (ex-carte grise) ou toute autre pièce permettant de justifier l'absence du CIV (ex-carte grise).

COMMENT ?

En me connectant à Mon Espace sur le site de l'ANTS.

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> puis « accéder à mon espace », puis « mon espace véhicule »

Étape	Libellé de la rubrique	Sélection
1	Effectuer une nouvelle demande/ type de demande	« je souhaite faire une autre demande »
2	Je clique sur « <i>ajouter une demande</i> »	
3	Catégorie	« obtenir un justificatif ou un remboursement »
4	Sous-catégorie	« fiche d'identification du véhicule »
5	• Je coche si j'effectue cette démarche « pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre » ; • J'explique précisément ma situation dans le champ libre ; • Je joins tous les justificatifs nécessaires.	